



## SÉCURITÉ

- Je respecte les règles fédérales de navigation sur l'ensemble du lac et de la rivière.
- Je m'assure d'avoir l'équipement de sécurité requis selon mon type d'embarcation et un gilet de sauvetage ou vêtement de flottaison individuel pour chaque passager.
- Je respecte les lois sur la consommation d'alcool et de drogues à bord de mon embarcation nautique.

## NAVIGATION

- Je respecte la priorité des embarcations non motorisées (canot, kayak, etc.) et des baigneurs.
- Je réduis ma vitesse et conserve une distance si possible de 50 mètres avec les baigneurs et les embarcations non motorisées ou à l'arrêt.

## RESPECT DU MILIEU

- J'évite de naviguer dans la zone de 30 mètres de la rive pour respecter la quiétude des riverains et prévenir le batillage (érosion des berges causée par les vagues).
- Je ne jette pas d'ordures, ne vidange pas mes eaux usées et ne déverse pas d'essence ou d'huile dans le lac.
- Je limite le plus possible l'utilisation des moteurs à deux temps et les remplace par des moteurs moins polluants.
- Je ne circule pas dans les zones peu profondes et j'évite les plantes aquatiques.
- Je respecte la signalisation et les bouées présentes sur le lac et la rivière.

## PROTECTION DE LA FAUNE

- Je ne m'approche pas et je ne nourris pas les animaux, incluant les oiseaux.
- Je respecte la réglementation sur la pêche (zone 3) et j'adopte les bonnes pratiques de remise à l'eau du poisson.

## LE LAC, LA RIVIÈRE, MON MILIEU DE VIE!

Le lac Frontière et la rivière Noire Nord-Ouest sont des environnements d'exception qui font partie intégrante d'un milieu de vie paisible. Toutefois, plusieurs activités humaines, comme les pratiques inadéquates de navigation, peuvent contribuer à l'augmentation de la quantité de nutriments dans l'eau et nuire à sa qualité.

Afin de limiter les impacts de la navigation sur le lac et la rivière, il est essentiel que les utilisateurs adoptent un comportement respectueux de l'environnement et d'autrui.

## ACCÈS AU PLAN D'EAU

Pour connaître les endroits de mise à l'eau autorisés, veuillez communiquer avec la Municipalité de Lac-Frontière au 418 245-3553

## INFORMATION

Municipalité de Lac-Frontière  
418 245-3553

Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard  
418 223-3122

Parc des Appalaches  
877 827-3423



## GUIDE NAUTIQUE ET ÉTHIQUE

LAC-FRONTIÈRE ET RIVIÈRE NOIRE NORD-OUEST



## QU'EST-CE QU'UNE EAE?

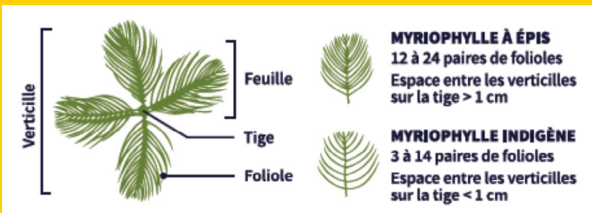
Une EAE (espèce aquatique envahissante) est un animal, comme la moule zébrée, ou un végétal, comme le myriophylle à épis, qui peut croître rapidement lorsqu'implanté en dehors de son aire de distribution naturelle où il n'existe aucun prédateur. Les EAE peuvent être introduites de diverses façons, dont par les bateaux, sur les hélices ou les coques. Leur introduction peut nuire à la santé des lacs et aux activités aquatiques.

# GUIDE NAUTIQUE ET ÉTHIQUE

## LAC-FRONTIÈRE ET RIVIÈRE NOIRE NORD-OUEST

### OUVREZ L'ŒIL !

Le lac Frontière est encore exempt de myriophylle à épis. Si vous croyez l'avoir observé, voici comment le reconnaître :



Il est important de signaler rapidement toute observation de myriophylle à épis en communiquant avec la municipalité de Lac-Frontière au **418 245-3553**.

VITESSE RECOMMANDÉE SUR L'ENSEMBLE DU PLAN D'EAU :

10 km/h

### LÉGENDE

- Bouée
- Zone à éviter
- Mise à l'eau
- Algues (navigation restreinte)

0 0,125 0,25 0,5 1:10 000  
Km

### ESPÈCES SPORTIVES PRÉSENTES

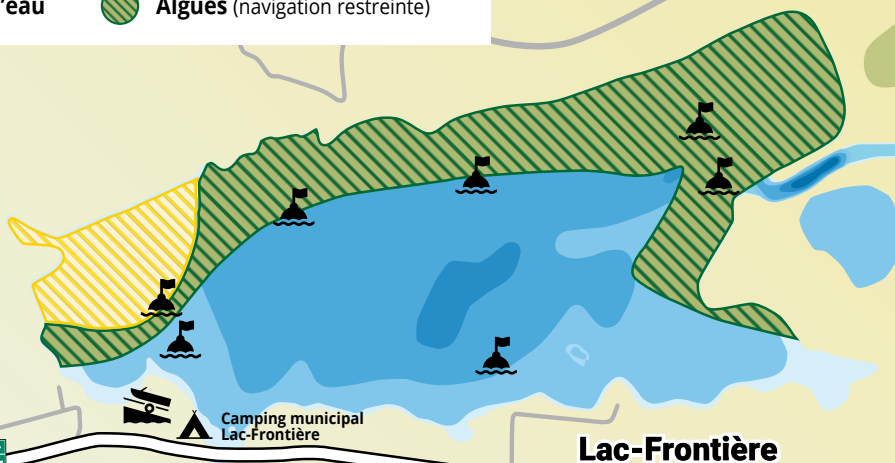


### ATTENTION AUX VAGUES!

Elles détruisent les rives et créent des amoncellements de sable et de roches dans le lac.

### PARTICIPEZ À LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES EN POSANT CES GESTES SIMPLES :

- 1** VIDEZ les eaux de votre bateau et du vivier aux endroits appropriés.
- 2** RETIREZ manuellement les fragments de plantes visibles. Il est important d'inspecter l'ensemble de votre équipement : bateau, remorque, matériel de pêche, etc.
- 3** JETEZ les fragments retirés dans une poubelle.
- 4** NETTOYEZ votre embarcation dans la station de lavage la plus proche à l'aide d'un jet d'eau à haute pression ou laissez sécher vos équipements (bateau, remorque et matériel) au moins cinq jours au soleil.



Lac-Frontière

204

Accueil du Parc des Appalaches

Sainte-Lucie-de-Beauregard